URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : 220/2026

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Samira **Klogeri** demeurant rue André Deprez 32 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue André Deprez 32 à 4040 Herstal
et cadastré Division 1, section C, n° 94 S3.

Le projet consiste en la régularisation pour la rehausse de la toiture, pour l'agrandissement d'une extension ainsi que pour la construction d'un abri de jardin en fond de parcelle. Démolition d'une véranda

et présente les caractéristiques suivantes :
- Demande de permis impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur, à savoir : régularisation pour l'extension et la transformation d'une maison en zone d'activité économique industrielle;
- Demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au schéma de développement communal, à savoir : régularisation pour l'extension et la transformation d'une maison en zone d'activité économique industrielle.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéas 2 et 3 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête **uniquement sur rendez-vous** (ville@herstal.be ou 04/256.83.13) à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service cadre de vie - Urbanisme) :
- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement;
- Le mardi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des Travaux (04/256.83.13).

L'enquête publique est ouverte le 21 octobre 2026 et clôturée le 4 novembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be;
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif «La Ruche» place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 220/2026.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des Travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 4 novembre 2026 à 15 h, au Centre administratif «La Ruche», service administratif des Travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Sandra **Fusella**, Architecte, dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, Place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 15 octobre 2026

Par le Collège,

La Directrice générale ff,
V. **Kupper**

Le Bourgmestre,
F. **Daerden**

ADMINISTRATION COMMUNALE de HERSTAL